



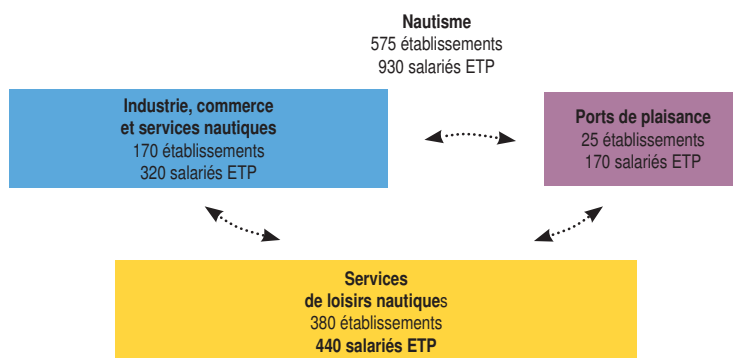
Le nautisme : trois types d'activités aux conditions d'emploi différentes

En Corse, le nautisme représente 575 établissements et 930 salariés ETP en 2016. La filière se décompose en trois segments. Les services de loisirs, tournés vers le sport et les promenades en mer, regroupent la moitié des emplois. La grande majorité sont saisonniers, le nombre d'emplois est ainsi multiplié par 4,5 entre l'hiver et la pleine saison. Les métiers de moniteurs sportifs et de marins y sont les plus présents. Parallèlement, l'industrie, le commerce et les services, liés à la flotte de plaisance, offrent des emplois nettement plus stables et mieux rémunérés, mais les salaires sont en deçà du niveau régional. Un emploi sur deux est un poste d'ouvrier. Enfin, les ports de plaisance sont généralement gérés par la commune d'implantation : trois emplois portuaires sur quatre relèvent d'employeurs publics. Néanmoins, un sur deux est saisonnier. Les rémunérations y sont plus faibles que dans les autres segments du nautisme.

Antoine Luciani, Insee

Avec ses 1 000 km de côtes, ses ports et ses nombreuses plages, la Corse offre un cadre favorable aux activités nautiques. Vente d'équipements, plaisance, promenades en mer, voile ou plongée constituent nombre d'activités, proposées notamment aux nombreux touristes estivaux en quête de soleil et de grand bleu. La filière nautique regroupe trois segments : les services de loisirs nautiques (encadrement de sports nautiques, promenades en mer, location de navire et de matériel), l'industrie, le commerce et les services nautiques (chantiers navals, réparation et maintenance, vente d'équipement, accastillage, services portuaires, etc.) et les ports de plaisance.

1 Le nautisme en Corse en 2016



Source : Insee, Sirius 2016, Sirene 2016

(ETP), soit 0,9 % du salariat insulaire. Le poids économique de la filière est toutefois plus important que ne le laisse supposer son volume d'emploi. En effet, les entreprises employeuses mono-régionales hors statut micro-fiscal de la filière génèrent 3 % du chiffre d'affaires et 2 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de ces employeurs en Corse.

Le nautisme offre 1 500 postes salariés, en grande majorité pourvus par des hommes jeunes. Les femmes n'en occupent qu'un

tiers, principalement d'employées. La filière mobilise également 150 non salariés (chefs d'entreprise, artisans et commerçants). Comme dans le reste de l'économie, les indépendants sont plus âgés que les salariés et comptent moins de femmes (18 %). Les établissements sont le plus souvent implantés à Ajaccio (15 %), Porto-Vecchio (11 %) et Bonifacio (9 %). Ces trois villes sont aussi celles qui offrent le plus d'emplois nautiques, avec respectivement 15 %, 9 % et 10 % de l'emploi total de la filière. Elles

575 établissements pour 930 salariés ETP

En 2016, le nautisme corse compte 575 établissements, soit 0,9 % des établissements de l'île (figure 1). Parmi eux, 59 % sont employeurs. La plupart sont de taille modeste : 85 % emploient moins de 5 salariés équivalent temps plein (définitions) et seulement 5 % en emploient 10 ou plus. Ils mobilisent 930 équivalents temps plein



regroupent ainsi plus du tiers des établissements et des emplois du nautisme (figure 2).

Les loisirs en mer, premier employeur du nautisme

Les services de loisirs nautiques, qui comprennent notamment les promenades en mer, les clubs de sport aquatique (plongée, voile, kayak...) et les locations de bateaux & matériel nautique sont assurés par 380 établissements, soit 66 % de l'ensemble de la filière. Parmi eux, 12 % sont associatifs, essentiellement des clubs de sport aquatique. Les établissements sont majoritairement employeurs (56 %) mais de petite taille : 90 % comptent moins de 5 salariés ETP et ces derniers regroupent 55 % du salariat total.

Avec un effectif annuel de 440 salariés ETP et une centaine d'indépendants, ce segment est le premier employeur nautique. Il regroupe la moitié des effectifs salariés. Cependant, le nombre d'emplois varie fortement au cours de l'année car ses activités sont essentiellement estivales. Il est ainsi multiplié par 4,5 entre l'hiver et la pleine saison (figure 3), passant de 160 à plus de 700 emplois. L'activité augmente en particulier brusquement début juillet pour chuter symétriquement fin août. Ainsi, la moitié des contrats dure moins de quatre mois. Les emplois sont souvent occupés par des jeunes : 43 % sont pourvus par des moins de 30 ans contre 26 % pour l'ensemble des postes insulaires. Les salariés de 50 ans ou plus n'occupent que 13 % des postes du segment contre 28 % en moyenne.

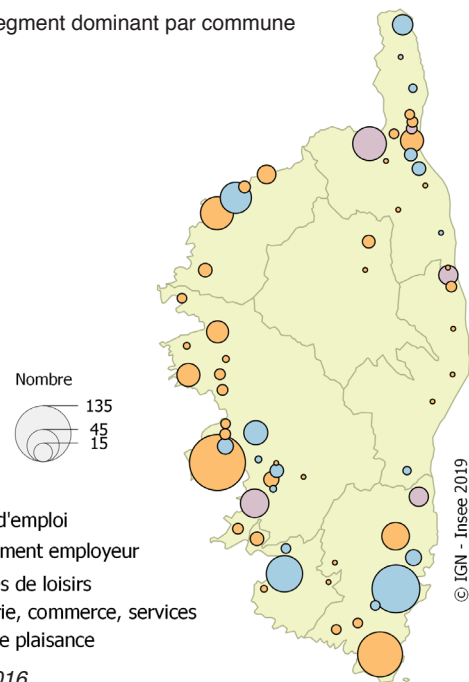
Les rémunérations sont inférieures au niveau régional : le salaire horaire brut médian y est de 11,9 euros contre 13,5 en région (figure 5). Pourtant, les emplois se caractérisent par une surreprésentation des professions intermédiaires : 32 % des postes contre 16 % en Corse. Cependant, les cadres sont rares : 3 % contre 11 % pour l'ensemble du salariat insulaire.

De nombreux moniteurs sportifs et marins

Deux métiers sont particulièrement fréquents dans les loisirs nautiques : les moniteurs / éducateurs sportifs et les marins (matelots, timoniers et capitaines) qui assurent notamment les promenades en mer (figure 4). Ils représentent respectivement 20 % et 9 % de l'emploi du segment. Leurs postes reposent essentiellement sur des contrats temporaires, avec respectivement 82 % et 89 % de saisonniers, et sur une main-d'œuvre jeune se traduisant par des âges médians respectifs de 32 et 29 ans contre 40 ans au niveau insulaire. Ils sont également peu féminisés (79 % d'hommes). En revanche, ils offrent des rémunérations très différentes. Celles des encadrants sportifs sont plus modestes avec un salaire horaire brut médian de 11,5 euros. De plus, la brièveté des contrats, dont la moitié

2 Ajaccio, Bonifacio et Porto-Vecchio concentrent un tiers des emplois

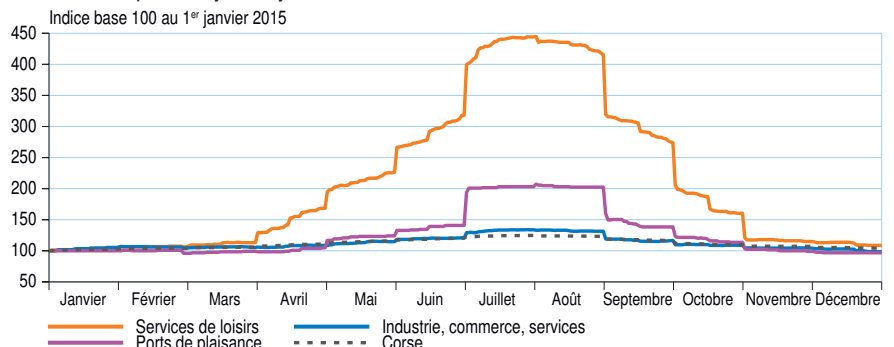
Emploi salarié ETP et segment dominant par commune



Source : Insee, Sirus 2016

3 Des loisirs d'été

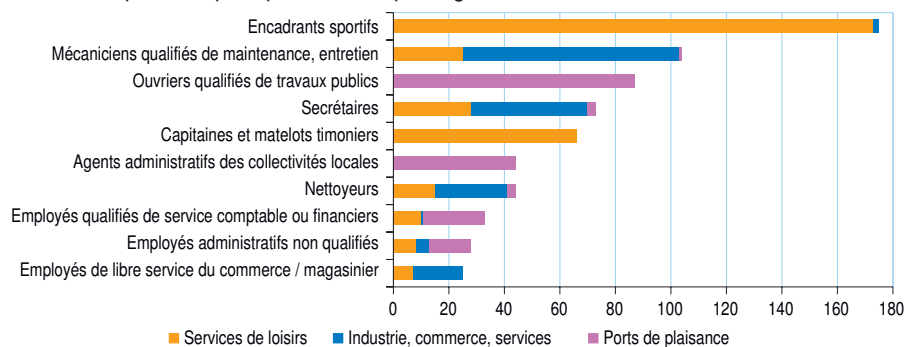
Nombre d'emplois au jour le jour durant l'année 2015



Source : Insee, DADS 2015

4 Sport et mécanique au cœur du nautisme

Nombre d'emplois des principaux métiers par segments



Source : Insee, DADS 2015

dure moins de 3 mois, pèse également sur la rémunération annuelle. Celle-ci est inférieure à 5 730 euros dans la moitié des cas. Les marins bénéficient quant à eux d'un salaire horaire brut élevé : un sur deux perçoit plus de 17,2 euros. Mais la durée des contrats pénalise aussi leur rémunération annuelle médiane : 15 290 euros bruts contre 18 200 euros en Corse. Les entreprises employeuses mono-régionales hors statut micro fiscal représentent 44 % des

établissements et 73 % de l'emploi du segment. Leur activité peut nécessiter des équipements coûteux dont les navires de promenades en mer constituent le meilleur exemple. Le segment se caractérise ainsi par une intensité capitalistique supérieure à la moyenne régionale et plus encore, par un niveau élevé d'investissement (renouvellement et accroissement du capital productif) (figure 6). Les taux de valeur ajoutée et de marge sont également supérieurs aux

niveaux régionaux (respectivement 45 % et 37 % contre 30 % et 25 %), ce qui se traduit par une meilleure rentabilité économique (17 % contre 12 %).

L'industrie de la plaisance offre les emplois les plus stables

En Corse, la construction, la vente, la réparation et la maintenance (hivernage) liés à la flotte de plaisance ainsi que les services portuaires (hors travaux et ravitaillement) reposent sur 170 établissements, soit 29 % du nautisme. Ces établissements dépendent principalement de sociétés commerciales (71 %) ou d'entrepreneurs individuels, le plus souvent des artisans. Parmi eux, 63 % sont employeurs, la plupart ayant moins de 5 salariés. Les établissements de 10 salariés ou plus sont peu fréquents. Ils regroupent un tiers des effectifs ETP, soit deux fois moins qu'en moyenne régionale. L'activité est donc peu concentrée, ce qui reflète notamment un besoin de proximité avec les différents ports implantés sur les côtes insulaires.

Ces établissements comptent 320 salariés ETP en 2016. La saisonnalité de l'emploi n'est que légèrement supérieure à celle de l'économie corse (18 % d'emplois saisonniers contre 14 %). Cela permet au segment d'offrir de meilleures conditions d'emploi. Parmi les 470 emplois offerts, les contrats à durée indéterminée (CDI) prédominent. Avec deux tiers des postes, ils sont bien plus présents que dans le reste du nautisme et qu'en région. Le temps complet est aussi plus courant qu'en moyenne insulaire (86 % contre 79 %). En revanche, la rémunération, bien que supérieure à celle des autres segments du nautisme, se situe en deçà du niveau régional : le salaire horaire brut médian s'élève à 12,7 euros contre 13,5 dans l'ensemble de l'économie locale (figure 5).

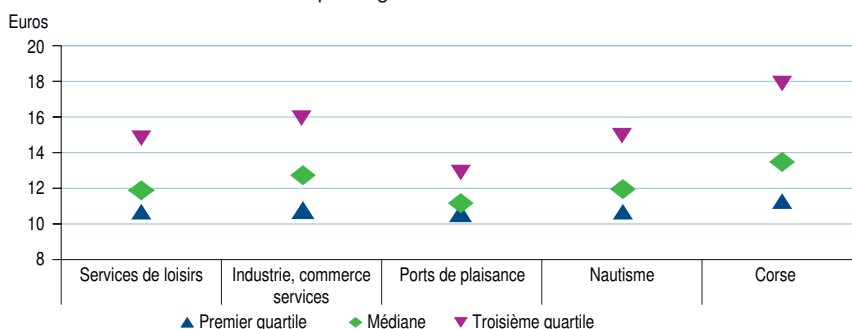
Un emploi sur deux est un poste d'ouvrier

Au sein du segment, les trois quarts des postes sont occupés par des hommes. En effet, son caractère industriel se traduit par une majorité d'emplois d'ouvriers (55 %), peu féminisés, alors qu'ils ne représentent que 27 % des emplois insulaires. Le secteur compte aussi trois fois plus d'apprentis qu'au niveau régional : 5,1 % contre 1,6 %. Les artisans et commerçants salariés y sont également plus fréquents (4 % contre 1 %).

Le premier métier exercé est celui de mécanicien qualifié de maintenance avec 20 % de l'emploi (figure 4). Il est quasi-exclusivement masculin et est assuré en grande majorité par des salariés en CDI à temps complet. Il compte seulement 13 % d'emplois saisonniers. Ce métier est aussi mieux rémunéré qu'en moyenne, avec un salaire horaire brut médian de 15 euros. Cumulé à un temps de travail élevé, il aboutit à une rémunération annuelle brute de 24 250 euros contre 18 200 euros au niveau régional. Le second métier le plus représenté est celui de

5 Une rémunération inférieure au niveau régional

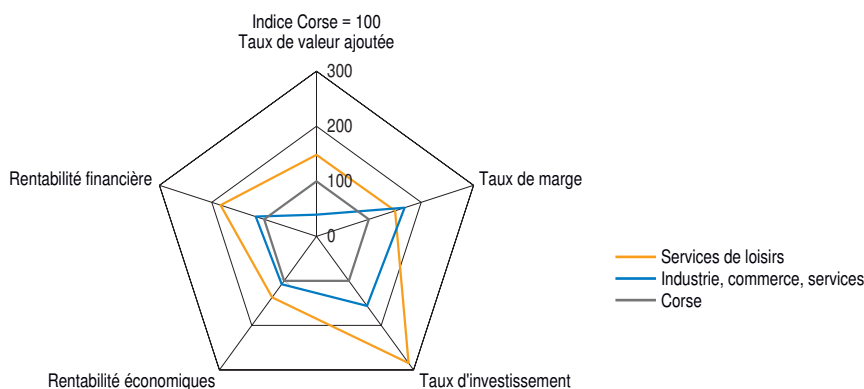
Quantiles du salaire horaire brut par segment



Source : Insee, DADS 2015

6 Des activités nécessitant d'importants investissements

Indicateurs économiques rapportés au niveau régional



Champ : unités légales employeuses, mono ou quasi-monorégionales, hors statuts micro-fiscaux. Lecture : le taux d'investissement dans les services de loisirs est près de trois fois supérieur à la moyenne corse.

Source : Insee, Fare 2016

secrétaire (10 % de l'emploi). En plus de n'être pas spécifique au nautisme, il s'oppose au premier par le fait qu'il est exercé par des femmes à 96 % et davantage à temps partiel et/ou saisonnier (25 % des emplois). Enfin, il se situe dans le bas de l'échelle des rémunérations, avec un salaire brut médian horaire à 12 euros et annuel à 16 030 euros.

Les entreprises employeuses mono-régionales (hors statut micro-fiscal) représentent 65 % des unités légales et 98 % de l'emploi salarié du segment. Elles se caractérisent par des installations et matériels coûteux : le montant du capital productif par salarié atteint presque le double du niveau régional, et le taux d'investissement est supérieur de 10 points (figure 6). Le taux de valeur ajoutée est très inférieur à la moyenne (12 % contre 30 %). En revanche, le taux de marge est élevé et la rentabilité économique du segment est légèrement supérieure à la moyenne régionale (1 point de plus).

Des ports de plaisance généralement communaux

La flotte de plaisance et de promenade en mer bénéficie en Corse de 27 ports de plaisance et de 16 mouillages organisés qui

totalisent 10 700 postes d'amarrage. Ils sont gérés par 25 établissements spécifiques dont 18 directement rattachés à leur commune d'implantation. Leur activité consiste principalement à gérer l'infrastructure, faciliter et sécuriser l'amarrage des navires, les approvisionner (eau, électricité, internet) et informer les plaisanciers (réglementation, tri des déchets, services disponibles à terre, etc.). C'est dans ce segment que la part des grands établissements est la plus importante, avec 37 % des structures qui comprennent 10 salariés ETP ou plus (contre 3 % dans le reste du nautisme et 9 % en Corse). Ces dernières regroupent ainsi 64 % de l'emploi du segment.

Trois emplois sur quatre relèvent d'un employeur public. Les principaux métiers exercés sont en effet ceux d'ouvriers qualifiés de travaux publics et d'agents administratifs des collectivités locales (respectivement 33 % et 18 % de l'emploi du segment). Les ouvriers qualifiés sont à 82 % des hommes alors que 70 % des agents administratifs sont des femmes. Les conditions d'emploi se caractérisent toutefois par de nombreux contrats courts : un agent portuaire sur deux est saisonnier et un sur quatre est embauché pour deux mois ou moins. Les postes sont en outre plus souvent à temps partiel que dans le reste de la filière. Ils

sont occupés par des salariés particulièrement jeunes : 47 % ont moins de trente ans contre 26 % dans l'île. Enfin, les femmes y sont plus fréquentes que dans le reste du nautisme (39 % contre 29 %).

Les rémunérations sont modestes. Le salaire horaire brut médian s'établit à 11,2 euros, soit 17 % de moins qu'au niveau insulaire. De plus,

les trois quarts des emplois offrent un salaire horaire brut inférieur à 13 euros (figure 5). Cette faiblesse des salaires reflète la structure des qualifications. En effet, les professions intermédiaires ne représentent que 2 % des emplois contre 16 % au niveau régional, les employés étant au contraire surreprésentés (55 % contre 45 %). ■

Marché du travail et formations du nautisme

Fin décembre 2016, Pôle emploi recense 300 demandeurs d'emplois recherchant un poste dans le secteur nautique. Ils sont une centaine de plus qu'en 2012. Il s'agit en grande majorité d'hommes (9 demandeurs sur 10) et de jeunes (plus de la moitié ont moins de 29 ans). Les trois quarts sont titulaires d'un CAP-BEP ou du Baccalauréat. Leur nombre est très supérieur aux 60 offres d'emploi déposées par les entreprises nautiques en 2016. Plus de la moitié d'entre elles concernent la mécanique marine, et six sur dix proposent un contrat d'une durée inférieure ou égale à 6 mois.

Pour l'année scolaire 2018/2019, la Corse compte 175 jeunes en formation initiale liée au nautisme, auxquels s'ajoutent 70 places pour les demandeurs d'emploi en formation continue (financement Collectivité de Corse). S'ils sont nombreux à se destiner au nautisme, une partie pourra également travailler au sein des compagnies assurant les liaisons Corse-Continent. Le lycée maritime de Bastia assure la majorité de ces formations. Il en existe aussi dans d'autres établissements, notamment au lycée polyvalent de Balagne (bac pro maintenance nautique) et à Propriano (CAP et formation continue mécanique organisées par la chambre des métiers 2A). Au sein des spécialités les plus fréquentes, une centaine de personnes étudient la mécanique et/ou la maintenance nautique et autant apprennent la navigation, principalement en formation initiale. Une trentaine de demandeurs d'emploi préparent le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique en formation continue.

En outre, l'île compte une trentaine d'établissements agréés pour la formation à la conduite des bateaux, dont une dizaine d'auto-écoles formant également au permis mer.

Source : Directe de Corse ; Carif Oref - Collectivité de Corse ; DDTM 2A et 2B.

Cap'Nautic : un pôle d'excellence dédié au nautisme

En 2005, La Collectivité territoriale de Corse a élaboré un plan stratégique de développement des activités nautiques. Il s'est traduit par la création, en 2009, d'un pôle d'excellence régional : Cap'Nautic, ayant vocation à fédérer l'ensemble des acteurs. Il regroupe aujourd'hui 180 adhérents (entreprises, associations...) répartis en trois collèges : Activités Nautiques et Plaisance (pilote par l'Agence du tourisme de la Corse - ATC), Industries Nautiques (ADEC), Emploi Compétences et Formation (Direction de la Formation) et deux Comités : Financeurs (Plateforme Corse financement) et Scientifique et Vie Maritime (Observatoire économique de la Corse - OEC). L'ADEC en assure le secrétariat général.

Fin 2014, l'Assemblée de Corse a approuvé un nouveau plan d'actions et une politique globale de développement de la filière, Cap'Nautic2. L'objectif de ce programme est de soutenir la mise en œuvre de projets structurants. Il se décline en quatre axes :

- Renforcer la professionnalisation de la filière
- Développer durablement la compétitivité du secteur au niveau régional
- Structurer et promouvoir l'offre régionale
- Développer les partenariats

Source : Agence de développement économique de la Corse (ADEC)

Définitions

Effectif salarié : exprimé en équivalent temps plein.

Emploi salarié : poste assuré par un salarié pour un employeur.

Emploi saisonnier : emploi dont la période de travail est comprise entre le 1^{er} avril et le 31 octobre.

Taux de valeur ajoutée : chiffre d'affaires moins achats de biens et services consommés au cours de la production, rapporté au chiffre d'affaires. La valeur ajoutée représente la richesse créée par l'entreprise.

Taux de marge : excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée au coût des facteurs. Il indique la part de la richesse créée revenant au(x) propriétaire(s) de l'entreprise.

Taux d'investissement : investissement / valeur ajoutée hors taxe, c'est-à-dire part de la richesse produite consacrée à l'investissement.

Intensité capitalistique : rapport entre les immobilisations corporelles et l'effectif salarié ETP.

Rentabilité économique : excédent brut d'exploitation / immobilisations + besoin de fonds de roulement, c'est-à-dire richesse dégagée hors soldes financiers rapportée à la valeur du capital productif augmentée des éventuels coûts de décalage de trésorerie.

Rentabilité financière : résultat net / capitaux propres.

Méthodologie et sources

La liste des établissements nautiques a été établie, à dire d'expert, par la Fédération des Industries Nautiques, et des compléments de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et les Directions départementales des territoires et de la mer. Ces établissements ont ensuite été identifiés dans les sources entreprises suivantes : Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques 2016 (Sirus) ; Système d'identification du répertoire des entreprises 2016 (Sirene) ; Dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises 2016 (Ésane) ; Base non-salariés 2016 ; Déclarations annuelles de données sociales 2015 (DADS) ; Connaissance locale de l'appareil productif 2015 (CLAP).

Les offres et demandeurs d'emploi correspondent aux métiers suivants : Intervention en milieu subaquatique, Installation et maintenance en nautisme, Mécanique de marine, Encadrement de la navigation maritime, Marin de la navigation maritime, Exploitation des opérations portuaires et du transport maritime, Manutention portuaire.

Insee Corse

Résidence du Cardo, Rue des Magnolias
CS 70 907 20700 Ajaccio Cedex 9

Directeur de la publication :
Olivier Léna

Rédaction en chef :
Angela Tirroloni

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2416-8068

© Insee 2019

Pour en savoir plus

• « Le nautisme en Corse - Éléments de diagnostic : établissements, emploi, marché du travail, formation », GIP Corse Compétences, Observatoire Régional Emploi Formation (OREF), juin 2014

• « Le nautisme en Corse : 300 établissements et 1 300 salariés », Quant'île n° 14, novembre 2010

